
Communiqué

Le 19 décembre 1995

N° 234

LE JAPON DÉSIGNE UN LABORATOIRE CANADIEN POUR TESTER DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, et le ministre de l'Industrie, l'honorable John Manley, ont salué aujourd'hui la décision du ministère de la Construction du Japon de choisir les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) comme premier laboratoire étranger habilité à tester la réaction au feu des matériaux de construction destinés au marché japonais.

L'accréditation d'ULC, une entreprise de Scarborough en Ontario, fait suite à la déclaration conjointe signée par M. Manley et par le ministre de la Construction du Japon, M. Koken Nosaka, le 31 octobre 1994, concernant la coopération en matière de normes applicables aux matériaux de construction. Cette déclaration comportait la reconnaissance mutuelle des normes canadiennes et japonaises applicables aux matériaux de construction.

Cette mesure visait à éliminer les dédoublements relatifs aux essais et aux modalités d'évaluation et d'homologation, à améliorer la disponibilité au Japon des matériaux de construction de qualité en provenance du Canada, et à promouvoir des méthodes de construction plus efficaces.

« L'assouplissement des obstacles techniques devrait favoriser les exportations de matériaux de construction canadiens vers le Japon, a déclaré M. MacLaren. Cette mesure procurera des avantages à la fois au Canada et au Japon. »

« Il s'agit d'une étape importante pour l'industrie canadienne des matériaux de construction, a déclaré M. Manley. Les entreprises canadiennes seront désormais en mesure d'obtenir une approbation plus rapide de leurs produits, à moindre coût, si elles réussissent les essais menés par ULC au Canada. »

L'entente permet aux laboratoires d'essais canadiens compétents de demander au ministère de la Construction du Japon de leur accorder le statut officiel d'organisation étrangère accréditée pour mener des essais. ULC est le premier organisme canadien à obtenir ce statut, l'Institut japonais de recherche sur la construction ayant évalué qu'ULC possédait toutes les capacités



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

requis pour mener à bien, conformément aux normes japonaises, les essais de réaction au feu de certains matériaux de construction.

ULC est un organisme sans but lucratif accrédité pour conduire des essais, homologuer des produits et définir des normes. Il se penche principalement sur les risques et la protection touchant la vie, les incendies et les biens.

Le code du bâtiment du Japon exige que les matériaux de construction employés sur les murs extérieurs des maisons respectent certaines normes élevées en matière d'inflammabilité. Jusqu'à l'accréditation d'ULC, les essais des matériaux de construction canadiens devaient être effectués au Japon, ce qui avait pour effet de rendre les coûts de ces essais trop élevés pour bon nombre de petites et moyennes entreprises canadiennes.

Outre le programme d'accréditation, le Canada et le Japon envisagent d'autres initiatives, touchant notamment la déréglementation et les normes du bâtiment, qui pourraient garantir un accès accru des matériaux de construction canadiens au marché japonais.

Le Canada vend chaque année pour environ 3 milliards de dollars de matériaux de construction au Japon, ce qui en fait la principale exportation du Canada à destination de ce pays. Dans la catégorie des matériaux de construction, les exportations de produits finis augmentent rapidement, du fait que les revêtements et les styles nord-américains jouissent d'une popularité croissante sur le marché japonais.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

ou avec :

Murray Hardie
Industrie Canada
(613) 954-3037